



Règlement du prix de thèse de l'Association française de droit constitutionnel

Adopté par le Conseil d'administration le 6 mai 2024

L'Association française de droit constitutionnel (AFDC), souhaitant récompenser l'excellence de recherches doctorales en droit constitutionnel, crée le Prix de thèse de l'Association française de droit constitutionnel. Elle adopte le règlement suivant.

Art. 1 : L'objet du Prix

Le Prix vise à encourager et à soutenir la recherche universitaire en droit constitutionnel. Il récompense une thèse de doctorat. Sont éligibles les thèses relevant du droit constitutionnel, dans ses différents champs.

Art. 2 : Les modalités du prix

Le prix est décerné chaque année.

Son calendrier est fixé et rendu public par le Bureau de l'Association française de droit constitutionnel.

L'attribution du prix emporte publication de la thèse dans la collection "Bibliothèque constitutionnelle et de science politique" des éditions LGDJ-Lextenso.

Article 3 : Les candidatures

Les candidats doivent être titulaires d'un doctorat.

Les thèses doivent être rédigées en langue française.

Pour qu'une candidature soit recevable, la thèse doit avoir été soutenue avant la date de clôture des candidatures, selon le calendrier mentionné à l'article 2.

Article 4 : La composition du dossier

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- une version électronique de la thèse au format PDF ;
- le rapport de soutenance, attestant de l'obtention du doctorat ;
- un résumé de la thèse (maximum 10 000 signes, espaces compris) ;
- une lettre de candidature d'une page signée permettant d'établir le rattachement de la thèse au droit constitutionnel.

Sur demande du jury, l'envoi d'exemplaires imprimés de la thèse pourra être demandé aux candidats.

Article 5 : Le jury du prix

La composition du jury est validée chaque année par le Conseil d'administration de l'Association française de droit constitutionnel.

Le directeur d'une thèse présentée au jury ne pourra participer aux travaux de ce dernier.

La recevabilité des candidatures est appréciée par le président du jury, en concertation avec ses autres membres. Le président du jury désigne deux rapporteurs pour chaque thèse jugée recevable.

La délibération sur l'attribution du prix de thèse se fait à huis clos.

A l'issue des délibérations, le jury proclame les résultats par voie électronique sur le site de l'Association française de droit constitutionnel.

Article 6 : Les obligations des candidats

Les candidats s'engagent à informer sans délai le président du jury de tout autre prix dont ils seraient les lauréats.

Les lauréats s'engagent à publier la thèse au sein de la collection "Bibliothèque constitutionnelle et de science politique" des éditions LGDJ-Lextenso, selon le calendrier éditorial transmis au lauréat par l'éditeur.

Ils autorisent l'Association française de droit constitutionnel à publier le résumé de la thèse et à utiliser leurs nom, prénom et image en vue de la communication interne ou externe relative à l'attribution du prix de thèse.